

N°ETABLISSEMENT : 0470020S

LPO Val de Garonne

Rue Ejea de los Caballeros

BP 307

47207 MARMANDE Cedex

<https://www.citescolairedemarmande.fr>

☎ 05 53 76 02 50

📠 05 53 76 02 75

Mail : [Ce.0470020s@ac-bordeaux.fr](mailto:Ce.0470020s@ac-bordeaux.fr)

## Section Sportive Scolaire

### FOOTBALL

**Année scolaire 2025 / 2026**

**Présentation du fonctionnement et des  
modalités de candidature**

**Candidatures MASCULINES & FEMININES**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint toutes les informations sur les modalités de fonctionnement et d'admission pour la rentrée prochaine à la **Section Sportive Scolaire Football Mixte** du Lycée Val de Garonne qui fonctionne en partenariat avec :

- le club de football du FCMARMANDE 47



- la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine



- le District de Football du Lot et Garonne



- la ville de Marmande



Cordialement,

*Le Chef d'Etablissement du Lycée  
Val de Garonne Marmande*

**M. TISSIER**

# Le lycée Val de Garonne

## Une offre de formation riche et variée...

Le « Lycée des métiers » Val de Garonne est composé d'un lycée polyvalent de 1600 élèves avec une section d'enseignement professionnel.

On y trouve :

- un niveau 2nde générale et technologique,
- la voie générale avec un large choix de spécialités,
- la voie technologique avec les baccalauréats Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D), Sciences et Technologies de Laboratoire (STL) et Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG),
- la voie professionnelle avec un CAP Composites, Plastiques Chaudronnés et des BAC PRO Technicien en réalisation de produits mécaniques, Matière Plastiques et Composites, Métiers de la Relation Client.

## Viser l'excellence...

C'est un établissement où la performance est au cœur de la préoccupation de chacun, comme en témoignent les résultats des élèves. Le lycée Val de Garonne est un établissement bien classé en termes de réussite et de plus-value apportée aux élèves qui y sont scolarisés.

## Situation géographique

Marmande est situé seulement à :

- 45 min d'Agen, Villeneuve / Lot et Bergerac
- 1h00 de Bordeaux et Mont de Marsan
- 1h30 de Toulouse

Idéalement placé, l'établissement scolaire n'est qu'à 10 minutes à pied de la gare de Marmande.



## Les objectifs de la section d'excellence sportive scolaire football

1. **Sur le plan scolaire**, l'objectif est de permettre à chaque élève, inscrit à la section sportive, sa pleine réussite scolaire à travers un suivi pédagogique régulier.
2. **Sur le plan éducatif**, l'objectif est d'inculquer des valeurs de respect (des autres, de son engagement...), de citoyenneté, de responsabilité et de persévérance (au niveau sportif et scolaire).
3. **Sur le plan sportif**, l'objectif est de permettre le perfectionnement tant au niveau technique que tactique grâce à un entraînement plus soutenu tout en continuant une scolarité normale.

## Le fonctionnement

**La scolarité est identique à celle suivie par les autres élèves** du niveau fréquenté et les élèves bénéficient de la totalité des horaires obligatoires d'enseignement relevant de leur niveau de scolarité.

Les élèves de la section sportive sont soumis aux mêmes obligations scolaires, notamment la présence aux évaluations (devoirs sur table ou à la maison, interrogations orales ...).

**L'emploi du temps est aménagé et prévoit 2 séances d'entraînement « section » (de 1h30 effectives) par semaine, les mardis et jeudis de 16h45 à 18h45 en plus de celles du club (mercredi et vendredi) soit 4 séances hebdomadaires au total. La participation aux séances « section » est obligatoire.**

De plus, ce dispositif implique des efforts importants d'aménagements d'emplois du temps et de ce fait **le cumul de plusieurs options n'est pas possible** (y compris les options de Terminale générale : DGEMC, math expertes et math complémentaires ainsi que la section européenne).

## L'encadrement

### ➤ Un coordonnateur : Thierry BARJOU, professeur d'EPS qui a en charge :

- d'assurer la coordination de la section en partenariat avec les différents membres de la communauté éducative et intervenants au sein de la section sportive,
- d'assurer le suivi et l'accompagnement scolaires et sportifs des élèves,
- d'encadrer les élèves lors des sorties et compétitions UNSS accompagnés d'éducateurs du FC MARMANDE 47.

### ➤ Des éducateurs sportifs agréés par la Fédération Française de Football :

Ces éducateurs de football diplômés d'état mis à disposition par le FC MARMANDE 47 et la ville de Marmande ont à charge d'encadrer la pratique sportive hebdomadaire et sous la responsabilité du chef d'établissement, d'accompagner les élèves lors de diverses actions en lien avec la section et aux compétitions.

Des groupes de travail sont constitués en fonction des catégories de sexe, d'âge et du niveau sportif des joueurs/joueuses.

### ➤ Des intervenants ponctuels :

- Interventions d'entraîneurs en formation.
- Interventions d'arbitres (arbitres du club, ancien arbitre et superviseur, Responsable Technique Jeune du FC MARMANDE 47 référent du Programme Éducatif Fédéral ...).
- Interventions du parrain de la section sportive (Anthony ROUAULT, joueur formé au club du FC MARMANDE 47 et professionnel au Stade Rennais Football Club)

### ➤ Un pôle médical (médecin référent) :

Le Docteur Daniel BENQUET, médecin référent de la section sportive ainsi que l'infirmière scolaire assurent le suivi médical. Deux kinésithérapeutes, Karen TOULMONDE et Maxime LABARCHEDE ainsi que deux chiropracteurs, Guillaume et Benjamin DAUBA assurent la prise en charge pour des soins en cas de blessure.

## Les installations

### La plaine sportive de Michelon située à 1,5 km de l'établissement

5 terrains de foot à 11 naturels et éclairés

1 terrain synthétique de foot à 11 éclairé

1 salle de musculation

1 salle médicale



### Salle de musculation et gymnase internes au lycée

Préparation physique et pratique du futsal



Un système de ramassage soit par minibus appartenant au club du FC MARMANDE 47 soit par l'intermédiaire d'un transporteur privé est mis en place afin de transporter les élèves pour se rendre sur les installations de la plaine sportive de Michelon. **Les parents des élèves demi-pensionnaires et externes doivent récupérer leur enfant à la fin de chaque séance, à 18h45 au stade Michelon.** Les élèves internes sont ramenés au lycée soit par le transporteur privé soit en minibus.

## Les frais à prévoir

Frais de restauration et/ou d'hébergement : La région Nouvelle Aquitaine a mis en place une tarification solidaire à compter de septembre 2024 (11 tranches tarifaires en fonction des revenus de la famille).

- Prix de la pension : de 1165.50€ à 2173.50€ /an (pour 4 nuits) ; de 1275.75€ à 2283.75€ /an (pour 5 nuits)
- Prix de la demi-pension : de 322€ à 770€ /an pour 4 jours ; de 402.50€ à 962,50€ /an pour 5 jours

Frais de fonctionnement (équipements pour la pratique sportive, UNSS ...), prévoir un coût total d'environ 220€

- Pack vestimentaire de la section sportive proposé en début d'année (survêtement, 2 maillots, 2 shorts et 2 paires de chaussettes d'entraînement)
- Cotisation pour la licence UNSS



## Le recrutement

Deux étapes successives :

1. **Etude du dossier scolaire et du niveau sportif** : résultats, comportement, projet d'orientation...  
Au niveau sportif, **pour les garçons un niveau régional est attendu (R1 / R2).**
2. **Evaluation sous forme de tests sportifs.**

## Modalités de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- le formulaire de candidature (voir lien ci-dessous) à compléter **avant le 04 avril 2025**
- la fiche de candidature (voir lien ci-dessous et dans le formulaire) à insérer complétée et signée
- les bulletins de l'année scolaire 2023-2024 et des 2 premiers trimestres (ou 1er semestre) de l'année scolaire 2024-2025 à insérer
- une attestation d'assurance scolaire 2024-2025 à insérer couvrant les blessures qui pourraient survenir le jour des tests d'évaluation et de sélection du niveau sportif

Les éléments demandés (fiche de candidature + bulletins + attestation d'assurance) doivent être **en priorité insérés dans le formulaire en UN SEUL fichier au format pdf (documents scannés et fusionnés avec « I love pdf »)** ou être envoyés à [sssfootballvaldegaronne@gmail.com](mailto:sssfootballvaldegaronne@gmail.com) (si trop lourds).

En cas d'impossibilité et de manière exceptionnelle, un envoi **par voie postale est possible à l'adresse suivante** :

Lycée Val De Garonne  
Secrétariat des élèves – Dossier Section Sportive Football (M.BARJOU)  
Rue Ejea de los Caballeros  
BP 307 Cedex47207 MARMANDE

**Tout dossier incomplet ou reçu après le vendredi 04 avril 2025 ne sera pas pris en considération.**

### Candidat GARÇON

**Formulaire de candidature** : [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSef30jwOv-mHB3mmBL9JVJAAzpsHU6CmOIKkRUeQkM3uyQcw/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSef30jwOv-mHB3mmBL9JVJAAzpsHU6CmOIKkRUeQkM3uyQcw/viewform?usp=sf_link)

**Fiche de candidature** :

<https://docs.google.com/document/d/16G3GVXovzay8Lo9JeSp1C7p8Z6bhvCHIHeXikwG7mb4/edit?usp=sharing>

**Formulaire de candidature :**

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfh4Qm3JU8N7D3vDARKJI\\_8FQrIVii8nqN6EhsJ9s9wqJ-JvA/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfh4Qm3JU8N7D3vDARKJI_8FQrIVii8nqN6EhsJ9s9wqJ-JvA/viewform?usp=sf_link)

**Fiche de candidature :**

<https://docs.google.com/document/d/1TKw5cFzxePFpIOFYP4sTpuwYjpuJe8snIXRNEGrQSCk/edit?usp=sharing>

**Après l'étude des dossiers de candidature par la commission de recrutement, un mail sera envoyé à tous les candidat(e)s entre le 14 et le 25 avril 2025 soit :**



Pour signifier au candidat que son dossier n'a pas été retenu.

Pour convoquer le candidat à participer au test d'évaluation et de sélection du niveau sportif le :

- Mercredi 07 mai 2025 de 9h30 à 16h30 pour les candidats GARÇONS
- Mercredi 14 mai 2025 de 9h30 à 16h30 pour les candidates FILLES

à la plaine sportive de Michelon, 70 rue Michel de Montaigne  
47200 MARMANDE.  
NB : L'absence à ce test, sans justificatif valable, rend la candidature nulle pour 2025-2026.

(si pas de réponse, pensez à vérifier les messages indésirables).

## Résultats définitifs

**A l'issue du test du niveau sportif, la liste nominative des élèves de la section sportive est arrêtée par la commission de recrutement.**

**Les résultats seront en ligne sur le site internet du lycée et communiqués par mail à chaque candidat au plus tard le 21 mai** (si pas de réponse, pensez à vérifier les messages indésirables).

Dès la réception du résultat, les parents doivent prendre les dispositions nécessaires pour formuler les vœux d'affectation (vœu n°1 : lycée Val de Garonne) et faire les demandes de dérogation de carte scolaire auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) à Agen si l'enfant ne dépend pas du secteur du Lycée Val de Garonne.



**Attention, l'entrée en section sportive n'étant pas un motif prioritaire de dérogation, nous ne pouvons garantir que votre fils/fille puisse intégrer le lycée Val de Garonne avec certitude ; malgré notre décision de l'accepter à la section.**

**Après la parution des résultats d'affectation et afin d'être inscrit à la section sportive, les parents doivent envoyer le dossier d'inscription au lycée, comprenant obligatoirement :**

- Le contrat d'engagement et attestation parentale signés
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du football en compétition
- Un chèque pour les frais de fonctionnement ainsi que les tailles pour la commande du pack vestimentaire et l'autorisation parentale signée pour la licence UNSS

**Attention ! L'aménagement de l'emploi du temps pour la section ne permet pas le cumul de plusieurs options. Par conséquent, seule la section sportive football doit être cochée sur le dossier d'inscription au lycée.**

**Les élèves retenus pourront bénéficier de l'hébergement à l'internat, en fonction de l'éloignement de leur domicile familial et dans la limite des places disponibles.**

CONTACTS	DATES A RETENIR		
<p><b>Concernant la Section Sportive Football</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Au Lycée</b> Thierry Barjou (coordonnateur) <a href="mailto:sssfootballvaldegaronne@gmail.com">sssfootballvaldegaronne@gmail.com</a> <a href="mailto:thierry.barjou@ac-bordeaux.fr">thierry.barjou@ac-bordeaux.fr</a></li> <li>• <b>Au club FCM47</b> Bertrand Tunica et Lyazid Bahlali (co-présidents) <a href="mailto:fc47@wanadoo.fr">fc47@wanadoo.fr</a></li> <li>• <b>Facebook</b>  <a href="https://www.facebook.com/Section-Sportive-Scolaire-Football-Mixte-Lyc%C3%A9e-Val-de-Garonne-Marmande-10232920559714">https://www.facebook.com/Section-Sportive-Scolaire-Football-Mixte-Lyc%C3%A9e-Val-de-Garonne-Marmande-10232920559714</a></li> <li>• <b>Instagram</b>  <a href="https://www.instagram.com/section.foot.vdq.marmande">https://www.instagram.com/section.foot.vdq.marmande</a></li> </ul>	Fin de saisie du formulaire de candidature pour la section au lycée	<b>Vendredi 04 avril 2025</b> <b>décal de rigueur</b>	
	Envoi des résultats de l'examen des dossiers de candidature aux familles	<b>Entre le 14 et le 25 avril 2025</b> (par mail)	
	Test de sélection du niveau sportif pour les candidats retenus	<b>GARÇONS</b> <b>Mercredi 07 mai 2025</b>	<b>FILLES</b> <b>Mercredi 14 mai 2025</b>
	Communication aux familles de la liste définitive des candidats retenus	<b>Au plus tard le 21 mai 2025</b> (par mail)	
	Choix définitif d'orientation et formulation des vœux d'affectation (via le téléservice orientation ou la fiche de dialogue)	<b>Fin mai 2025</b>	
<p><b>Concernant l'affectation et l'inscription au lycée</b></p> <p>Secrétariat des élèves du lycée 05 53 76 02 50 <a href="mailto:Ce.0470020s@ac-bordeaux.fr">Ce.0470020s@ac-bordeaux.fr</a></p>	Résultat de l'affectation	<b>Fin juin / début juillet 2025</b>	
	Envoi du dossier d'inscription complet pour les affectés au lycée	<b>Début juillet 2025</b>	

## Les conditions d'admission et d'engagement

- **L'adhésion à un club fédéral football est obligatoire** pour intégrer la section sportive.
- **Obligation d'engagement dans le travail scolaire et dans la qualité du comportement au lycée.**  
Un suivi individuel du travail scolaire et du comportement sera assuré par le professeur d'EPS coordonnateur.  
Une appréciation et un bilan de compétences seront reportés sur le bulletin scolaire trimestriel (assiduité, progrès dans l'activité, comportement).
- **Le contrat d'engagement de l'élève** (droits et devoirs, fonctionnement, participation à certaines activités de l'Association Sportive) ci-joint devra être signé.
- **Obligation d'engagement dans l'entraînement sportif**  
Chaque élève devra assister de façon régulière et assidue aux séances proposées, avec recherche de progression dans les exercices proposés.
- **Obligation de suivi médico-sportif**  
Un certificat médical d'aptitude délivré obligatoirement par un médecin du sport sera à remettre avant les vacances de Toussaint.  
NB : Prendre rendez-vous immédiatement après la connaissance des résultats en juin.
- **Obligation de prise d'une licence UNSS** (prévoir les frais de licence de 20 euros) **et de participation à certaines compétitions** le mercredi à l'UNSS au sein de la section sportive et/ou de l'AS du lycée.

## La continuité sur l'ensemble du second cycle (3 ans)

**Les engagements de la famille et de l'élève au sein de la section se font obligatoirement jusqu'à l'issue de l'année de terminale.**

En revanche, à chaque fin d'année, la commission d'évaluation de la section constituée du coordonnateur, des partenaires de la section et des membres de la communauté éducative, réalisera un **bilan individualisé** de chaque élève prenant en compte **ses résultats scolaires, son comportement** au sein de l'établissement et au sein de la section (assiduité et sérieux) et **sa capacité à s'inscrire dans un niveau de pratique sportive plus élevé et plus exigeant. Elle pourra ainsi décider de mettre fin au parcours de l'élève au sein de la section.**

En cas de parcours complet, durant son année de Terminale, l'élève pourra faire mention de son parcours sportif et de son engagement associatif dans le cadre de la procédure « Parcoursup ».

Durant l'année scolaire, **plusieurs motifs peuvent entraîner la suspension temporaire ou définitive de cette section sportive :**

- Raisons médicales (fournir un certificat médical)
- Rupture de l'engagement avec l'UNSS ou le Club Fédéral
- Mauvais résultats scolaires liés à un travail scolaire insuffisant
- Comportement inadapté (violence verbale, physique, manque de respect ...) au lycée ou à la section

Le maintien en cours d'année scolaire d'un élève est directement lié à sa conduite, à son travail et à ses résultats scolaires. **Le chef d'établissement, sur proposition de l'équipe pédagogique, peut être amené à remettre en question (en particulier lors des conseils de classe) l'affectation en section sportive d'un élève qui ne parvient pas à concilier enseignement scolaire et pratique sportive.**

**En aucun cas, les parents ne peuvent décider seuls d'un quelconque aménagement ou arrêt des séances. Cela ne peut se faire qu'en accord avec l'encadrement scolaire et sportif.**